



Société des Membres de la Légion d'Honneur

**Bulletin de liaison
du
Comité Le Chesnay-Rocquencourt**

Bailly, Crespières, Feucherolles, Le Chesnay
Noisy-le-Roi, Rocquencourt, Saint-Nom-la-Bretèche

Bulletin n° 30 - Mai 2018

Le Mot du Président

Deux fois encore, l'hydre islamiste a frappé. Le 23 mars et le 12 mai derniers, elle a offert cinq victimes en holocauste à sa foi sanguinaire. Mais le 23 mars, un homme, avant de mourir, s'est dressé face à elle. Que lui a-t-il dit ? Nous ne le saurons sans doute jamais. Et est-ce important ? C'est par l'action que le Héros entre dans une geste, non par le verbe. Et celle du lieutenant-colonel Beltrame l'inscrit désormais dans le cortège de ces figures qui, jadis, dans les écoles primaires, illustraient nos livres d'histoire : le grand Ferré, Jeanne Hachette, Roland le preux, le chevalier Bayard, Joseph Bara l'enfant soldat de l'armée de Vendée, André Estienne le tambour d'Arcole, la Garde à Waterloo, les soldats de la France Libre et ceux de la Résistance...

La culture du souvenir de ces gloires, dont les actions étaient parfois exagérément magnifiées, il faut le reconnaître, avait pour vertu de nourrir le sentiment patriotique et de susciter l'émulation. L'émotion populaire qui s'est manifestée lors des cérémonies d'hommage à Arnaud Beltrame a fait percevoir quelque chose qui rappelait cet ancien respect, pour ne pas dire ce culte, du héros.

Jusqu'alors, chaque attentat islamiste était suivi de pleurs et de fleurs, de marches silencieuses, de discours d'hommages aux victimes et de protestations moralisantes. Autant de manifestations révélant notre impuissance, le souci principal étant de ne pas ajouter la haine à la haine. Au

lendemain du 23 mars, les sentiments d'horreur et de compassion étaient présents ; mais il flottait dans l'air un parfum de fierté. Une fierté retrouvée, pour un temps au moins : la fierté de célébrer un soldat français, mort en soldat français.

À cette fierté se mêlait le sentiment d'avoir découvert une figure en laquelle on rêverait de s'identifier. Car comment éviter de s'interroger sur soi-même dans cette circonstance : qu'aurais-je fait dans une telle situation ?

Arnaud Beltrame avait répondu à cette question, certainement depuis longtemps. Sa réponse était rien moins qu'intellectuelle : il l'a mise en pratique sous nos yeux, marquée des sceaux de sa foi, de l'honneur et de la force d'âme.

Il s'est comporté en « *âme de feu* », pour reprendre l'expression de Jean-Jacques Rousseau. C'est-à-dire, dans son cas, en croyant humble faisant don de soi, face à un « fou de dieu » bouffi d'orgueil et en soldat d'honneur, face à un lâche meurtrier.

Avec cette victoire, le lieutenant-colonel Beltrame en a entraîné une autre qu'il ne pouvait prévoir. Cinq décennies de pensée politiquement correcte se sont attelées, grossièrement ou insidieusement, à rendre suspecte toute expression de fierté nationale (sauf lors d'événements sportifs majeurs !). Un geste héroïque aura suffi à rendre légitime cette fierté.

Général (2S) Jean-Yves Tsédri

La SMLH traverse une grave crise d'effectif : au cours des neuf dernières années, le nombre de sociétaires est passé de 57 000 à 48 300, ce qui constitue une perte de 15%. Les légionnaires vivants sont au nombre de 92 000 ; seulement 42 140 sont membres de la SMLH. Le président et le conseil d'administration ne pouvaient pas rester insensibles à ces chiffres qui, outre ce qu'ils disent sur le manque d'attractivité et de rayonnement de la SMLH, ont une conséquence financière préoccupante. C'est pourquoi a été lancé un plan de reconquête des effectifs potentiels, passant par la restauration de l'attractivité de la société. Ce plan porte le nom de **SMLH 2030**.

Le président en a lancé la première étape en septembre 2017, en mettant en place une commission chargée d'élaborer un « **Projet associatif** »(*) et le plan d'action qui en découle pour opérer le redressement. La commission a procédé à une large consultation, tant auprès des sections et des comités de la SMLH qu'auprès d'acteurs extérieurs, comme des élus ou des entrepreneurs. Le projet a été voté et adopté par l'assemblée générale 2018 qui s'est tenue le 17 mai.

Mais en quoi consiste ce projet ? Citons le général Gobilliard, président de la SMLH, qui s'exprimait

ainsi dans l'éditorial du numéro de mars 2018 de la Cohorte : « *un projet associatif qui sera fidèle à notre histoire, conforme à nos missions et qui amplifiera notre ouverture sur la Société française avec la haute ambition de placer la Légion d'honneur au cœur de la Nation* ».

Plus précisément, le projet repose sur trois piliers. L'**entraide** et la **solidarité** forment le premier, le **rayonnement** de la Légion d'honneur le deuxième. Le troisième est un concept, **la Légion d'honneur au cœur de la nation** ; concrètement, il s'agira de conduire quatre grandes oeuvres, qualifiées de *Causes nationales* : éducation civique en milieu scolaire, soutien de l'apprentissage, soutien de jeunes méritants, soutien de candidats à la naturalisation. Enfin, neuf secteurs d'effort ont été définis pour constituer un **plan d'action** ; répartis entre les services du siège de la SMLH et onze groupes de travail *ad hoc*, ils déclineront les objectifs du projet en actions concrètes. Les groupes de travail rendront le produit de leurs réflexions entre juin et décembre 2018, le terme fixé dépendant du sujet d'étude.

(*) consultable sur le site de la SMLH, en page d'accueil / Espace adhérents / AG 2018 / Rapports

En bref ...

- ★ Le colonel (ER) **Jean-Luc Grais** assure dorénavant la fonction de *délégué à l'entraide* pour Bailly et Noisy-le-Roi, le colonel (ER) Jean-Marie Sudriez ayant demandé à en être déchargé. Le comité souhaite une pleine réussite dans sa tâche au premier et remercie chaleureusement le second pour l'action accomplie auprès des adhérents de Bailly et de Noisy-le-Roi.
- ★ La SMLH investit les réseaux sociaux : on peut la retrouver sur Twitter, à l'adresse **@SmlhNational** et sur Facebook, à l'adresse **Congres SMLH Toulouse** (pas d'accent sur le e de Congres). Ce site ouvert pour l'AG 2018, sera, après changement de nom, le site Facebook de la SMLH.
- ★ Le 13 mars a eu lieu dans la salle des associations de Rocquencourt, la conférence de Madame Danièle Carsenat sur le thème « **Allons-nous vers la fin du patriarcat ?** ». La trentaine de personnes présentes a découvert une conférencière à la passion contagieuse et à l'érudition historique captivante. Même si Madame Carsenat a laissé deviner sa réponse personnelle à la question-titre de son intervention, elle ne l'a pas imposée. Et les discussions sur le sujet ont longuement animé les conversations pendant le cocktail de l'amitié qui a clos la soirée !

Évolution des effectifs (depuis la parution du Bulletin n° 29 de septembre 2017)

Arrivées :

Le Chesnay : M. Loïc Toussaint de Quievrecourt, Mme Marie-France Saint-Hillier, Colonel J-Louis Ladureau, M. le Préfet Amaury de Saint-Quentin, Contre-amiral Patrick Allain

Cresprières : M. Denis Lambrey de Souza

Noisy-le-Roi : M. Nicolas Caille, Mme Françoise Cointet

Départs :

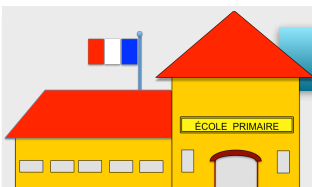
Le Chesnay : Lieutenant-colonel Emmanuel Collet, M. Daniel Denquin, M. Errick Leccia

Noisy-le-Roi : M. Francis Perrin

Décès :

Le Chesnay : Mme Odile Diamant-Berger, M. André Henry

Noisy-le-Roi : M. André Cointet



Projet « une école, un drapeau » : où en est-on ?

Le bulletin précédent présentait ce projet qui vise à mettre en place un mât des couleurs, offert par notre comité, dans les écoles élémentaires. Où en est-on ? Le démarrage, comme il fallait s'y attendre, n'a pas été facile car les interlocuteurs avec lesquels il fallait prendre contact ont un emploi du temps chargé. Néanmoins, le 20 février dernier, un rendez-vous était obtenu avec le directeur des Services de l'Éducation nationale des Yvelines auquel a été présenté le projet. Il s'y est montré tout à fait favorable ainsi qu'à la proposition de faire une expérimentation avec l'école élémentaire de Bailly et il a chargé l'inspecteur de l'Éducation nationale responsable du secteur de Bailly d'organiser une réunion avec la directrice et des enseignantes de l'école concernée.

Cette rencontre a eu lieu le 28 mars. La réaction des représentantes de l'école a été très positive, imaginant d'ores-et-déjà les thèmes d'accompagnement pédagogiques de l'opération. Le principe d'une manifestation officielle a été retenu et devrait avoir lieu à l'occasion des cérémonies du centenaire du 11 novembre 1918. Une deuxième réunion est prévue avant l'été, afin de préciser la nature de cette cérémonie et le programme pédagogique d'accompagnement.

Un après-midi au Trou d'enfer...

Le 23 mai, la visite du **fort du Trou d'enfer**, à proximité de Bailly, a pu réunir (avec peine !) quinze membres du comité. Sous la conduite de M. Gilles Mialet, de l'Office national des forêts, ils ont pu découvrir l'architecture, malheureusement très dégradée par le temps, de ces forts construits après la guerre de 1870, en ceinture de Paris. Le parcours dans les bâtiments de vie des soldats comme dans les salles de stockage des munitions ou dans les batteries de tir, illustré par les propos de M. Mialet, guide passionné et passionnant, a laissé vagabonder les imaginations mais a aussi attisé les curiosités. Et la découverte des moules des célèbres *Chevaux de Marly* n'y fut pas pour rien !



- Quelques-uns des visiteurs à l'entrée du fort -

Pour conclure de façon agréable cette belle journée estivale, les visiteurs et leur mentor se sont désaltérés autour d'un pot amical, à l'ombre fraîche d'un mur du vénérable ouvrage.

D'où venons-nous ?

- ière partie : **la création d'une Légion** -



« En exécution de l'article quatre vingt sept de la Constitution, concernant les récompenses militaires et pour récompenser aussi les services et les vertus civils, il sera formé une Légion d'honneur. »

Ainsi était formulé le premier article du décret-loi du 29 floréal an X (19 mai 1802) qui, sous la signature de Bonaparte, premier Consul, créait une récompense singulière et audacieuse.

Singulière, elle l'était à trois titres, au moins. D'abord, elle s'adressait aux militaires comme aux civils. Ensuite, l'appartenance à une caste définie par la naissance ne comptait pour rien. Enfin, elle n'était pas réservée à un rang dans un corps social : le soldat pouvait la mériter, autant que son général ; un modeste citoyen pouvait y prétendre autant qu'un grand commis de l'état.

.../...

Audacieuse, elle étourdissait les adorateurs de la déesse Égalité. Dès ses débuts, la Révolution s'était attachée à supprimer les Ordres royaux, symboles des différences qui, dès la naissance, séparaient les enfants d'une même nation. Mais, poussant la logique au-delà de la raison, elle en était arrivée à rendre illégitime le principe de la récompense. Cependant, la réalité de la guerre et des multiples actes de bravoure qu'elle entraînait allait s'imposer : rapidement, se répandra la pratique consistant à distinguer les braves par des « armes d'honneur », sabres, fusils, pistolets mais aussi baguettes de tambour ou trompettes. Le général Bonaparte y sacrifia volontiers lors de ses campagnes d'Italie et d'Égypte. La Constitution de l'an VIII (25 décembre 1799), dans son article 87, introduisait la possibilité de décerner « des récompenses nationales », mais seulement « aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République ». Un arrêté du Premier consul, daté du même jour que celui de la promulgation de la Constitution, précisait les règles d'attribution de ces récompenses.

Mais c'était un projet plus ambitieux que murissait Bonaparte. L'arme d'honneur n'était qu'un attribut temporaire : de retour dans ses foyers, le brave ne pouvait plus la porter ; il rentrait dans un anonymat injuste. Il fallait une récompense d'une autre dimension. Une récompense qui fit entrer le bénéficiaire dans une noblesse incontestable, visible, une noblesse acquise par l'éclat de la bravoure ou par la valeur des services rendus. En réalité, ce qu'il fallait instituer était un Ordre ! À l'image des ordres de chevalerie de l'ancien régime.

Bonaparte s'était confié sur son projet, pour la première fois semble-t-il, en février 1802, au cours d'une réception à La Malmaison. Les réactions respectives de deux des invités bénéficiaires de la confiance préfigurèrent celles qui accueillirent la proposition du

Premier consul. Vivant Denon, le directeur du Museum des arts, futur musée du Louvre, exprima son enthousiasme. Gaspard Monge, le mathématicien génial, créateur de l'École polytechnique, qui avait activement participé à la suppression des ordres royaux, ne cacha pas sa totale réprobation : « ces croix, ces plaques, ces cordons ne sont que du clinquant, de véritables hochets. » Le mot sera repris plus tard par Bonaparte qui asséna au Conseil d'état : « On appelle cela des hochets ; eh bien, c'est avec des hochets que l'on mène les hommes ! »

La réaction de Monge eut-elle une influence sur la rédaction du décret de création de la Légion d'honneur ? Il est difficile de l'affirmer. Mais on peut constater que le texte ne comporte pas le terme « Ordre ». Bonaparte lui substitua celui de « Légion », évocateur d'un passé lointain et mythique. Il est difficile de ne pas penser que Bonaparte, pragmatique avant tout, voulait éviter de provoquer inutilement les révolutionnaires orthodoxes membres du Conseil d'état et des assemblées législatives.

Cependant, les opposants les plus farouches au projet du Premier consul, préférant l'égalité qui décapite à l'égalité qui élève, ne pouvaient admettre la constitution d'une « Légion », qu'ils considéraient, non sans raison tout de même, comme un avatar des Ordres anciens honnis. Au cours de la deuxième

moitié du mois de floréal, Bonaparte dut allier fougue et persuasion pour convaincre le Conseil d'état et les assemblées. Et dès le 29 du même mois, le décret-loi était promulgué : la Légion d'honneur prenait vie.

Il restait à l'organiser et à imaginer et créer la décoration qui devait en distinguer les membres, les légionnaires.

À suivre...

